



Bilan d'une carrière parlementaire

entrevue avec
George McIlraith

C'est en 1940 à 31 ans que M. George McIlraith a été élu pour la première fois comme député libéral à la Chambre des communes. Depuis, il a été réélu à 10 reprises comme représentant fédéral de la circonscription d'Ottawa-Ouest (aujourd'hui Ottawa-Centre). Il a siégé à la Chambre des communes jusqu'en 1972, année de sa nomination au Sénat où il est demeuré jusqu'à sa retraite en juillet 1983. M. McIlraith a été adjoint parlementaire du très honorable C.D. Howe, de 1945 à 1953, et membre du Cabinet des premiers ministres Lester B. Pearson et Pierre Trudeau, de 1963 à 1970.

Il a détenu, entre autres, les portefeuilles suivants : ministre des Transports, président du Conseil privé, vice-président du Conseil du Trésor, leader du gouvernement à la Chambre, ministre des Travaux publics, ministre responsable de la Commission de la capitale nationale, solliciteur général et ministre par interim du Revenu national et de la Justice.

Il a été interviewé en octobre 1984.

M. George McIlraith au début de sa carrière parlementaire. (Archives publiques du Canada PA47411)

Vous avez été parlementaire pendant près de 43 ans. À quand remonte l'intérêt que vous portez à la politique, et qui vous a décidé à entrer en politique ou vous a encouragé à vous porter candidat au Parlement?

Au temps de la Grande Dépression, j'étais étudiant en droit et jeune avocat et, comme tous les jeunes de l'époque, je m'intéressais énormément au gouvernement et à la politique. Nous nous préoccupions sans cesse de ce que faisaient les divers gouvernements au niveau fédéral et provincial. Personne ne m'a orienté dans mes opinions politiques mais un grand nombre de chefs politiques de ce temps m'ont tour à tour influencé. Toutefois, une seule personne m'a poussé à me présenter comme candidat; c'est le regretté sénateur Cairine Wilson. Bien que très actif en politique, comme jeune étudiant en droit et jeune avocat, je n'avais jamais eu l'intention de me présenter comme député. J'y suis venu plus ou moins accidentellement, lorsqu'on a fait pression sur moi pour que je pose ma candidature à un siège devenu vacant en 1940

Quel genre de parlementaire était M. MacKenzie King, qui était premier ministre lorsque vous avez été élu pour la première fois?

À mon avis, il a été le plus compétent de tous les premiers ministres du Canada, depuis la Confédération, à l'exception, peut-être, de Sir John A. Macdonald. Il a sans doute été le plus compétent de tous ceux que j'ai connus personnellement. Très versé en histoire du Canada, il a été marqué par le rôle joué par son grand-père, en 1837, dans la rébellion du Haut Canada et dans la lutte en vue d'établir un gouvernement responsable au Canada.

C'était un véritable démocrate, en ce sens qu'il estimait que les ministres, ou le cabinet, devaient être responsables en tout temps, envers les députés. Il protégeait les droits du Parlement, mais assurait aussi à la population que, même si leurs représentants élus prenaient des décisions en leur nom, ils ne les prenaient pas de leur propre chef et demeuraient responsables envers eux. De la même manière, son cabinet se sentait toujours responsable envers les députés, et il se comportait en conséquence.

Il n'essayait pas de forcer l'adoption d'une loi, si désirable lui semblait-elle, tant qu'elle n'avait été complètement discutée au Parlement et que celui-ci ne l'avait pas acceptée de plein gré.



Le premier ministre Mackenzie King arrive au Parlement en janvier 1947. (Archives publiques du Canada PA110523)

Le Canada était en guerre quand vous avez été élu député. Quelles furent les répercussions de cette guerre sur les travaux de la Chambre?

Elle y a peut-être suscité un sens des responsabilités plus vif que celui que nous y trouvons depuis. Le gouvernement d'alors avait un sens aigu de ses responsabilités et la guerre en était l'une des plus graves. Le conflit mondial rallia les efforts de tous en vue de la victoire. Et quelles qu'aient été les divergences concernant les méthodes à employer pour gagner la guerre, personne ne doutait de l'objectif du Parlement et du gouvernement. C'est pourquoi la plupart des discussions étaient beaucoup moins partisans qu'aujourd'hui. De fait, M. King, en tant que chef du Parti libéral, a effectivement fermé les bureaux du parti et supprimé toute activité partisane durant toute la guerre.

Sans doute, le choix des mesures les plus appropriées à la poursuite de la guerre a suscité de grandes divergences d'opinion et beaucoup d'aigreur. La ques-

tion de la conscription en est un bon exemple. L'unité nationale n'était pas alors un slogan. C'était un objectif que le gouvernement s'efforçait d'atteindre activement et sans relâche et auquel tous les parlementaires souscrivaient. Tous jugeaient nécessaire de sauvegarder l'unité du pays pour en assurer la survie et pour poursuivre la guerre.

Le premier ministre MacKenzie King était-il accessible aux députés?

Au cours des huit années que j'ai passées à ses côtés, je me suis entretenu avec lui plus que je ne l'ai fait par la suite avec tout autre premier ministre. En ce temps-là, il avait un bureau adjacent la Chambre des communes, dans l'Édifice du Centre, en plus de son cabinet de premier ministre. Il lui arrivait souvent d'inviter un simple député à venir à son bureau pour discuter d'une question d'actualité ou d'un sujet intéressant particulièrement sa circonscription. En fait, durant son mandat, tous les députés avaient leur bureau



Mackenzie King serrant la main de John Diefenbaker. (Archives publiques du Canada PA122475)

dans le même bâtiment, l'Édifice du Centre. Cela facilitait considérablement la communication entre les députés et avec le Cabinet, tout en permettant de suivre de près les débats de la Chambre. Sans compter que le premier ministre et les membres de son Cabinet étaient beaucoup plus accessibles aux députés.

À quel moment ces rapports étroits ont-ils commencé à se relâcher?

Lorsque les députés ont occupé des bureaux ailleurs qu'à l'édifice du Centre, ces rapports ont commencé à se relâcher et la tendance s'est vite accélérée. Mais les différentes personnalités des premiers ministres ont naturellement influé sur tout cela.

Par ailleurs, la distinction entre l'organe politique du Parlement et l'organe administratif du gouvernement a commencé à s'estomper et elle est devenue tout à fait floue aujourd'hui. L'organe administratif du gouvernement, la Fonction publique, devrait compléter le travail du Parlement. À l'heure actuelle, ils semblent empiéter l'un sur l'autre, et il faudrait remédier à cette situation sans tarder.

Curieusement, c'est à l'un de vos maîtres, le très honorable C.D. Howe, qu'on attribue souvent le déclin du rôle du Parlement.

Ce reproche est tout à fait injustifié. Malgré la réputation qu'on lui ait faite, M. Howe avait un profond respect pour le Parlement dont il comprenait très bien le fonctionnement. Un exemple : je me souviens parfaitement – j'étais alors l'adjoint parlementaire de M. Howe – qu'un député libéral de l'arrière-ban avait énergiquement demandé à un sous-ministre un renseignement qui lui fut refusé. M. Howe dit alors à ce sous-ministre : « M. X est un membre élu de la Chambre des communes, envers lequel j'ai des responsabilités en ma qualité de ministre de la Couronne : vous devez donc lui donner les renseignements qu'il demande ». Et j'ai été en mesure de constater qu'il a suivi cette politique tout au long de son mandat.

La décision de M. Howe de hâter la clôture du débat sur le pipe-line, en 1956, a sûrement été un mauvais point pour le Parlement?

Le débat sur le pipe-line portait sur l'autorisation d'emprunter des fonds avant une certaine date, pour commencer la construction du pipe-line transcanadien. Ce n'est pas M. Howe qui décida de clore le débat, mais certains membres du Cabinet. Cette décision fut prise arbitrairement et à mauvais escient. M. Howe se sentit lié par la décision que son Cabinet avait prise à l'instigation de ses jeunes membres, mais qu'il désapprouvait énergiquement.

Au cours de ce même débat, le président René Beaudoin a renversé l'une de ses propres décisions, facilitant de ce fait l'adoption du projet de loi. Vous souvenez-vous de cet incident?

Beaudoin est probablement le personnage le plus tragique de tout le débat sur le pipe-line. Je crois vraiment qu'il a cédé à la panique. Il connaissait très bien le Règlement, mais il était très ambitieux et, ce qui est plus important, il avait le besoin, pour ne pas dire le désir irréprensible de plaire à tout le monde.

C'est une qualité très dangereuse pour un président de la Chambre des communes. Je me souviens qu'en plein débat, lorsque la situation devint très tendue de part et d'autre, M. Beaudoin commença à transpirer et à pâlir, comme s'il était en proie à une crise cardiaque. M. McCann, qui était médecin et en même temps ministre du Revenu national, me demanda alors quelques comprimés de nitroglycérine qu'il enveloppa d'un morceau de papier et les fit parvenir au président, avec une note lui conseillant de les mettre sous sa langue. Le lendemain, on rapporta partout que le gouvernement avait envoyé des directives au président sur la conduite à suivre et que celui-ci s'y était conformé. Cela montre la tension qui régnait dans la Chambre et le climat émotif dans lequel se déroulait le débat. Toute logique avait disparu, seule l'émotion subsistait.

En 1957 et pour les cinq années suivantes, vous étiez dans l'opposition. Comment ce changement vous a-t-il affecté?

J'ai souvent dit, très sérieusement d'ailleurs, qu'il est plus facile et plus agréable d'être dans l'opposition. Peut-être n'en retire-t-on pas autant de satisfaction, mais ce n'en est pas moins agréable. Il ne nous a pas fallu de longues années pour mettre le gouvernement en déroute malgré la forte majorité dont il disposait.



Le premier ministre John Diefenbaker et Lester Pearson à l'ouverture du Parlement en janvier 1958. (Archives publiques du Canada PA115202)

Après les élections de 1958, les députés du parti gouvernemental étaient si nombreux qu'il y en avait dans les couloirs de l'Opposition plus que les membres de l'Opposition eux-mêmes. Ce partage des couloirs entre les libéraux et les conservateurs a-t-il créé des difficultés?

Pas vraiment, car l'atmosphère était très amicale et nous nous entendions tous très bien. On pouvait y suivre avec intérêt l'évolution de l'attitude de certains nouveaux partisans du gouvernement. Jusque là, l'Ouest comptait bien peu de députés conservateurs. Plusieurs d'entre eux, qui avaient été élus à la faveur de l'écrasante victoire de Diefenbaker, n'avaient jamais été membres des associations du parti conservateur et ignoraient presque tout du Parlement. Il fut intéressant de voir comment ils eurent vite fait de croire qu'ils avaient personnellement gagné les élections alors qu'en fait, ils avaient été simplement portés par la marée. Malheureusement, certains d'entre eux sont devenus arrogants et enclins, de ce fait, à agir arbitrairement et à faire peu de cas de l'opinion d'autrui. Ils se méfiaient de tous ceux qui n'appuyaient pas le gouvernement. Le whip du parti avait même émis une directive interdisant aux secrétaires des députés du parti gouvernemental de prendre leur pause-café ou leur déjeuner en compagnie de leurs collègues au service des députés libéraux.

Malgré sa chute rapide, le premier ministre Diefenbaker est souvent considéré comme un grand parlementaire. Êtes-vous de cet avis?

M. Diefenbaker excellait dans les débats mais il n'était pas un grand parlementaire. C'était un comédien accompli qui aurait probablement fait carrière et connu la célébrité au théâtre, autant peut-être que le grand Raymond Massey, mais il ne comprenait pas ou n'appréciait pas le rôle de premier ministre. Il passait volontiers le plus clair de son temps à essayer de démolir l'opposition au lieu de se comporter en premier ministre, c'est-à-dire de présenter un programme solide que le Parlement appuierait et adopterait. En d'autres termes, il se servait du Parlement pour détruire plutôt que pour construire. Jamais un chef n'est tombé d'aussi haut, aussi vite.

Vous avez été plusieurs fois ministre sous Pearson. Le rôle de leader parlementaire que vous avez assumé dans un parlement minoritaire, a dû être le plus difficile de votre carrière?

Non pas, car en rétrospective, il me semble que M. Pearson m'utilisait un peu comme dépanneur dans son Cabinet. J'allais d'un ministère à l'autre, dès qu'un problème se présentait. Par exemple, lorsque le ministre de la Justice, M. Favreau, a démissionné j'ai assumé ses fonctions. La même chose s'est produite lors du décès de M. John Garland, le ministre du Revenu national. J'ai assumé les fonctions de ministre intérimaire pour environ quatre mois. J'ai souvent été vice-premier ministre lorsque M. Pearson s'absentait d'Ottawa. Mes fonctions de leader parlementaire allaient de pair avec celle du portefeuille que je détenais et je trouvais assez agréable de travailler avec tous les députés de la Chambre.

Vous étiez leader parlementaire du gouvernement au moment du long débat sur l'adoption du drapeau canadien. Que vous rappelez-vous de cette période?

Le débat sur la question du drapeau dura de longues semaines. Ce fut sans aucun doute une expérience fastidieuse qui a beaucoup retardé les travaux de la Chambre. On a proposé tant d'amendements que beaucoup de députés ont pris la parole à plusieurs reprises et que presque tous les membres de l'opposition sont intervenus plus d'une fois. Après un certain temps, la situation tourna au ridicule, car les députés ne faisaient que se répéter sans rien apporter de neuf au débat. J'ai alors proposé la clôture. En fait, bien que cette mesure soit habituellement très impopulaire, tous les députés ont semblé soulagés par cette initiative et je n'ai reçu aucune plainte de la part du public, absolument aucune. Au contraire, bon nombre de députés de l'opposition m'ont appuyé.

Quelle est la qualité la plus importante d'un bon leader parlementaire?

L'intégrité politique. Les députés doivent savoir qu'ils peuvent se fier à la parole du leader parlementaire et que celui-ci ne profitera pas de sa situation pour influencer sur les travaux de la Chambre à leur détriment. Si le leader réussit à obtenir leur confiance et qu'il prend bien soin de toujours la mériter, les députés collaborent alors pleinement avec lui. S'il n'obtient pas leur confiance toutefois, c'est le désastre.

En fait, je crois que les députés de l'opposition ont autant intérêt que ceux du gouvernement à ce que les travaux de

la Chambre des communes se déroulent bien. Le leader parlementaire du gouvernement doit veiller à protéger les droits de chaque député de la Chambre au cours des débats et ceux-ci doivent être convaincus qu'il le fera.

Vous avez assisté à un grand nombre de congrès d'investiture. Y a-t-il eu, à votre avis, des changements importants dans le style et l'organisation de ces congrès et, le cas échéant, ont-ils été positifs?

Cette question devrait être étudiée sans plus tarder, car il y a lieu de modifier notre façon de procéder. La formule actuelle n'est pas satisfaisante, premièrement parce qu'elle est devenue trop coûteuse, et deuxièmement parce que les délégués qui assistent à ces congrès ne sont plus représentatifs des citoyens de leur circonscription. En effet, ils sont souvent choisis par quelques personnes qui distribuent des cartes de membre parmi certains groupes restreints. Ce sont ces personnes qui choisissent les délégués et non tous les membres du parti de la circonscription. Il y a donc lieu d'examiner cette question et d'y apporter des changements radicaux.

Vous avez déclaré dans votre lettre de démission de votre poste de ministre, que les simples députés pouvaient influencer la conduite des affaires. Dans quelle mesure, en fait, un simple député peut-il exercer une influence et que pensez-vous des réformes adoptées au cours de la dernière législature?

Le simple député peut exercer une très grande influence. Tout dépend cependant de l'attitude du premier ministre ou du chef de l'Opposition, selon le cas. Cette influence a considérablement diminué depuis dix ans. Les récentes modifications apportées aux règles de procédure de la Chambre sont à mon avis superficielles. Elles n'ont pas réglé les principaux problèmes qui se posent toujours à l'heure actuelle.

Comment la nature et la qualité de vos relations avec la presse ont-elles évolué au cours de votre carrière?

J'ai toujours eu d'assez bonnes relations avec la presse tout au long de ma carrière politique. J'ai toutefois noté un changement d'attitude considérable parmi les médias depuis 40 ans. Ils ont tendance à croire qu'ils font autorité dans bien des domaines et ne se contentent plus de

rapporter purement et simplement les faits.

La télévision, la radio et les journaux se font maintenant concurrence et, dans cette lutte, ils emploient souvent des méthodes déplorables. De plus, on remarque actuellement une regrettable concentration des pouvoirs dans le monde des médias. Il n'y a qu'à voir combien de villes du pays sont maintenant desservies par un seul quotidien, combien de canaux de télévision relèvent d'une seule chaîne ou appartiennent en quelque sorte au même propriétaire.

Vous avez siégé plus de dix ans au Sénat. Comment voyez-vous l'avenir de la Chambre haute?

Le Sénat joue un rôle important et essentiel puisqu'il empêche la concentration des pouvoirs entre les mains du gouvernement. De même, il veille à ce que les mesures législatives soient tout à fait conformes aux intentions du Parlement, c'est-à-dire qu'elles soient bien rédigées et qu'elles ne contreviennent pas inutilement aux droits des divers segments de la population.

La Chambre des communes ne peut assumer ce rôle aussi efficacement que le Sénat dans bien des cas. Il y a certainement lieu d'effectuer certaines réformes au Sénat, notamment en ce qui concerne la conduite des travaux et les critères de nomination de ses membres.

Les Conservateurs détiennent maintenant une énorme majorité à la Chambre des communes, et les Libéraux au Sénat. Croyez-vous que cela puisse causer des problèmes?

Non. Je ne crois pas que la présence d'une opposition majoritaire au Sénat pose des problèmes. Il est fort peu probable que le Sénat tente de passer outre ou de s'opposer à la volonté des électeurs, exprimée clairement lors des dernières élections. Le Sénat doit continuer de relever les lacunes que présentent les projets de loi et, au besoin, les renvoyer à la Chambre des communes afin qu'elle les étudie plus à fond et y apporte les corrections nécessaires. Je ne crois pas que le Sénat tentera de faire obstruction à l'adoption de mesures législatives qui auront été étudiées suffisamment aux Communes. Chaque chambre a un rôle différent et, à mon avis, le problème que vous avez soulevé ne se posera pas.